

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2022 - 2027



NOTE DE SYNTHÈSE

RÉEMPLOI - COMPOSTAGE - ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Ensemble, réduisons nos déchets

*« LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE
L'ON NE PRODUIT PAS »*

SOMMAIRE

1.

Le territoire du SMICTOM
VALCOBREIZH

3.

La production de déchets sur
le territoire

5.

La réglementation en matière
de prévention

7.

Les objectifs du PLPDMA
2022-2027

2.

L'organisation de la collecte
des déchets

4.

Le traitement des déchets
sur le territoire du SMICTOM
VALCOBREIZH en 2020

6.

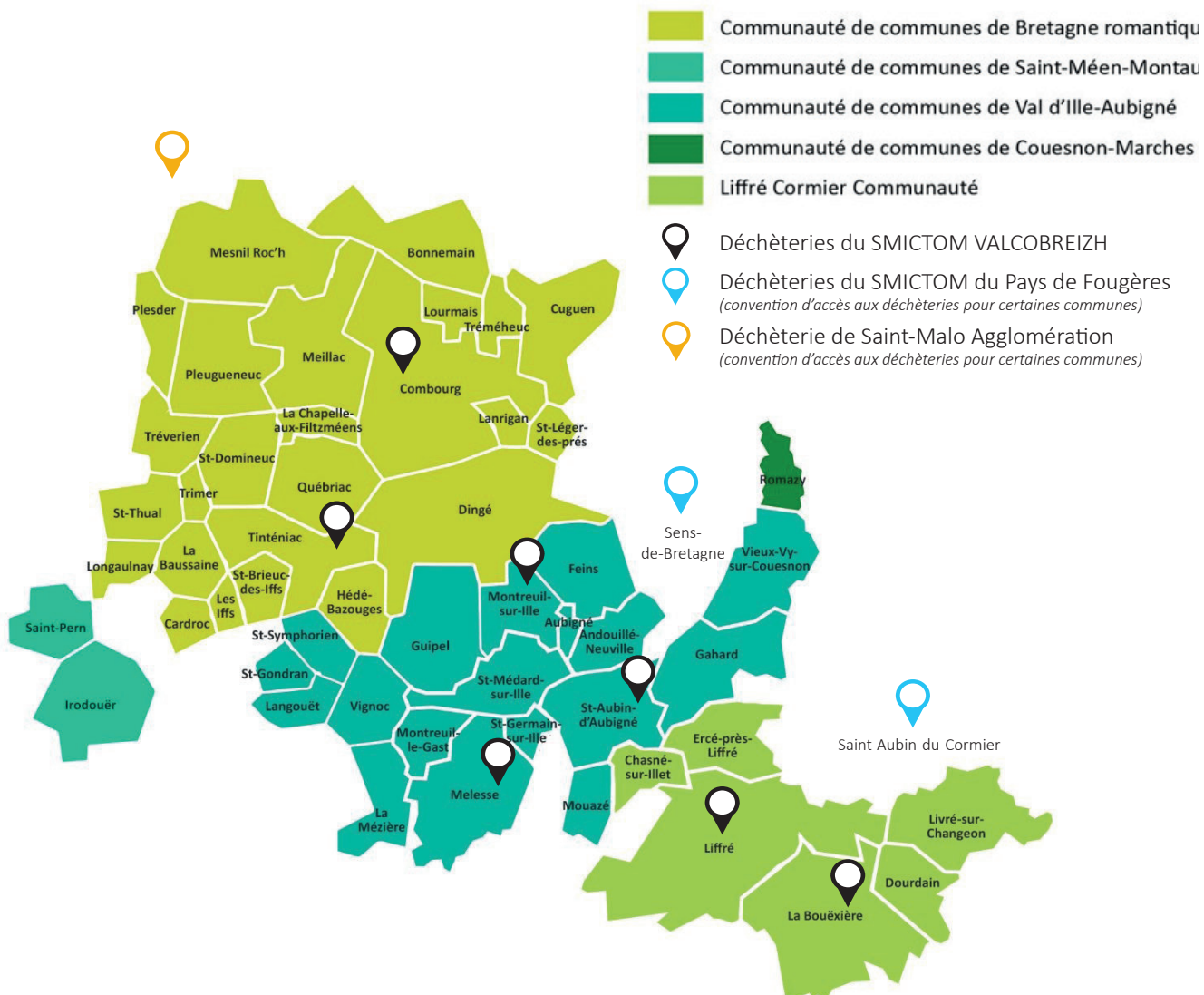
La prévention des déchets
au SMICTOM VALCOBREIZH

8.

Les axes

1. LE TERRITOIRE DU SMICTOM VALCOBREIZH

Les SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) d'Ille-et-Rance et des Forêts ont fusionné au 1er janvier 2020, pour donner naissance au SMICTOM VALCOBREIZH.



QUELQUES CHIFFRES & INFORMATIONS CLÉS

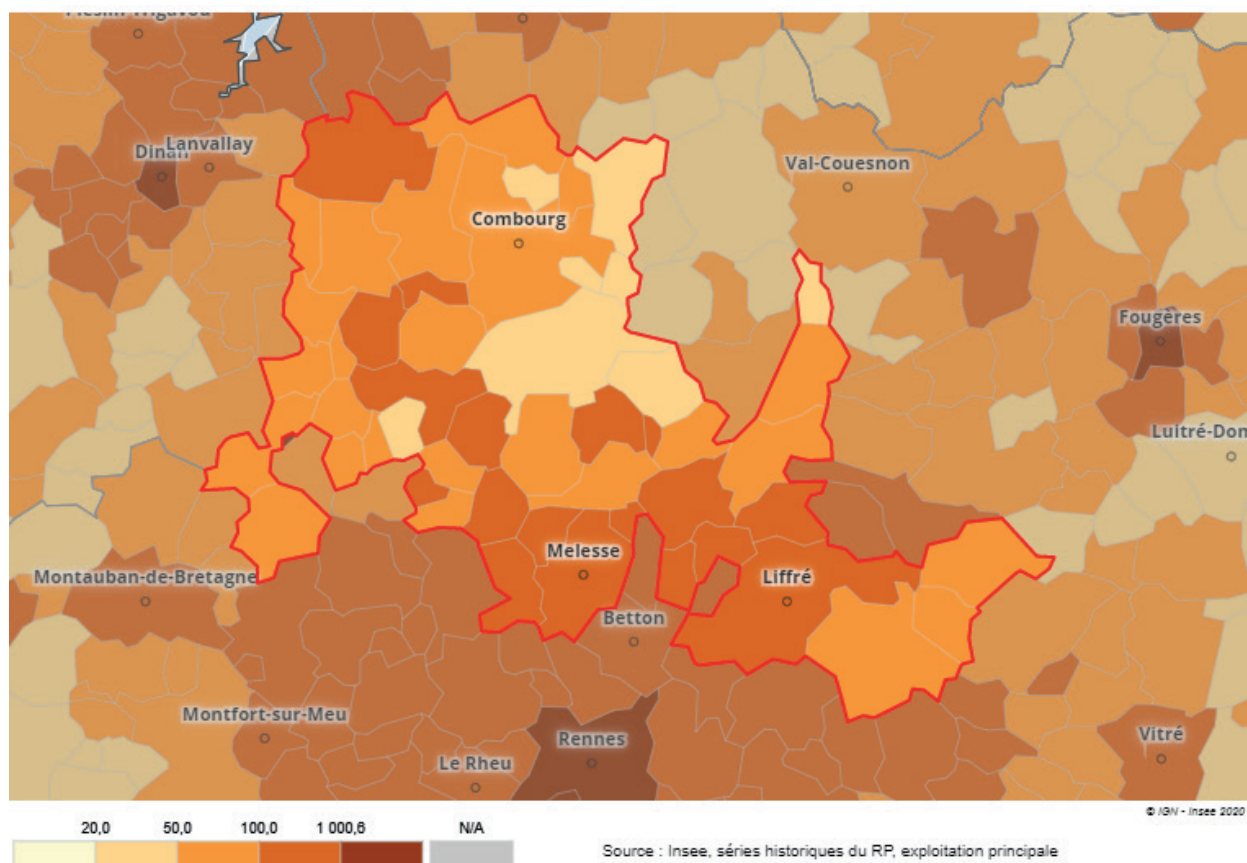
52 communes

Territoire semi-rural :
densité de population entre 31,2 habitants/km² à Dingé et 299 habitants/km à la Mézière en 2016 (données INSEE)

5 communautés de communes : Communauté de communes de la Bretagne Romantique, la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné, Liffré Cormier Communauté, la Communauté de communes de Couesnon-Marches de Bretagne et la Communauté de communes de Saint-Méen-Montauban.

92 582 habitants au 1^{er} janvier 2020

DENSITÉ DE LA POPULATION 2016

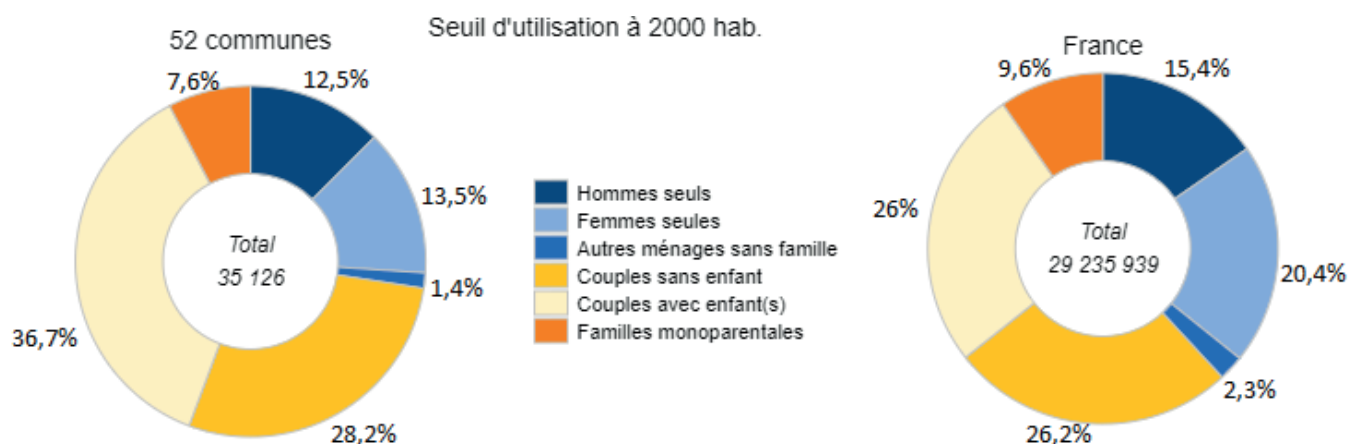


Territoire attractif : progression de la population de + 26,5 points entre 1999 et 2016

Population jeune composée d'un grand nombre de familles

Compostage : Territoire propice à la pratique du compostage individuel, plus de 88% de la population vit dans des maisons

MÉNAGES SELON LEUR COMPOSITION



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2016

POPULATION PAR GRANDES TRANCHES D'ÂGE

| Catégorie | Nombre | | % | |
|----------------|-------------|------------|-------------|--------|
| | 52 communes | France | 52 communes | France |
| 0 à 14 ans | 21 037 | 12 118 274 | 23,5 | 18,3 |
| 15 à 29 ans | 13 160 | 11 744 270 | 14,7 | 17,7 |
| 30 à 44 ans | 20 070 | 12 594 023 | 22,4 | 19,0 |
| 45 à 59 ans | 17 412 | 13 210 612 | 19,4 | 19,9 |
| 60 à 74 ans | 11 459 | 10 541 416 | 12,8 | 15,9 |
| 75 ans ou plus | 6 549 | 6 152 993 | 7,3 | 9,3 |
| Total | 89 687 | 66 361 588 | 100,0 | 100,0 |

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2016

2. L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

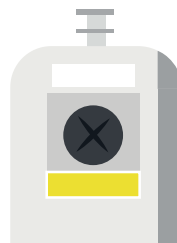
PLUSIEURS MODES DE COLLECTE COEXISTENT SUR LE TERRITOIRE



En porte-à-porte :

collecte en conteneurs individuels ou collectifs destinés :

- aux ordures ménagères, collectés toutes les semaines,
- au tri sélectif d'autre part, collectés toutes les deux semaines.



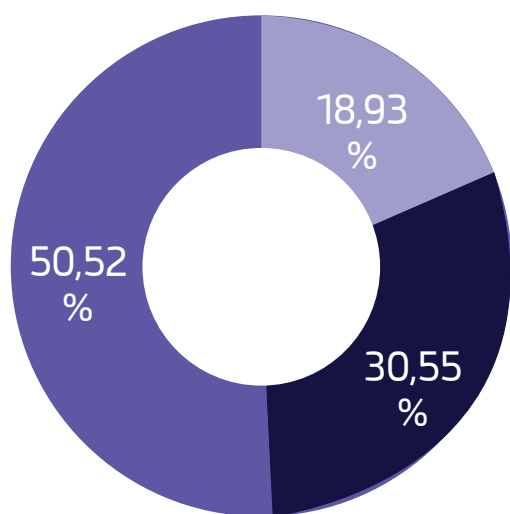
En apport volontaire :

- collecte en colonnes ou bennes des ordures ménagères, du tri sélectif, du verre, des textiles, des papiers, des journaux,
- collecte sur 7 déchèteries (Combourg, Tinténiac, Liffré, Montreuil-sur-Ille, Saint-Aubin-d'Aubigné, Melesse, La Bouëxière) des encombrants, déchets électriques et électroniques, déchets verts, gravats, bois, ferraille, déchets dangereux, cartons, etc.

3. LA PRODUCTION DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

45 339 T

C'est la quantité de déchets gérés par le SMICTOM sur le territoire en 2020



En 2020, plus de 45 339 tonnes de déchets ont été collectées sur le territoire, déchèteries comprises, réparties ainsi :

- **Déchèterie** -50,52 % soit 22 905,628 tonnes collectées
- **Ordures ménagères (+ refus de tri)** 30,55 % soit 12 851,8 tonnes collectées
- **Collecte sélective** 18,93 % soit 8 581,851 tonnes collectées (tri sélectif, verre, papier, textiles)

EN 2020 : 520 KG/HAB DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DONT :

149,6 kg/hab d'Ordures Ménagères résiduelles

86,52 kg/hab de déchets verts

40,3 kg/hab de tri sélectif

42,6 kg/hab de verre

39,51 kg/hab de gravats non recyclables

29,96 kg/hab d'encombrants

20 % c'est le taux de refus de tri en 2020

CARACTERISATION 2021 : CE QUE L'ON RETROUVE DANS NOS POUBELLES

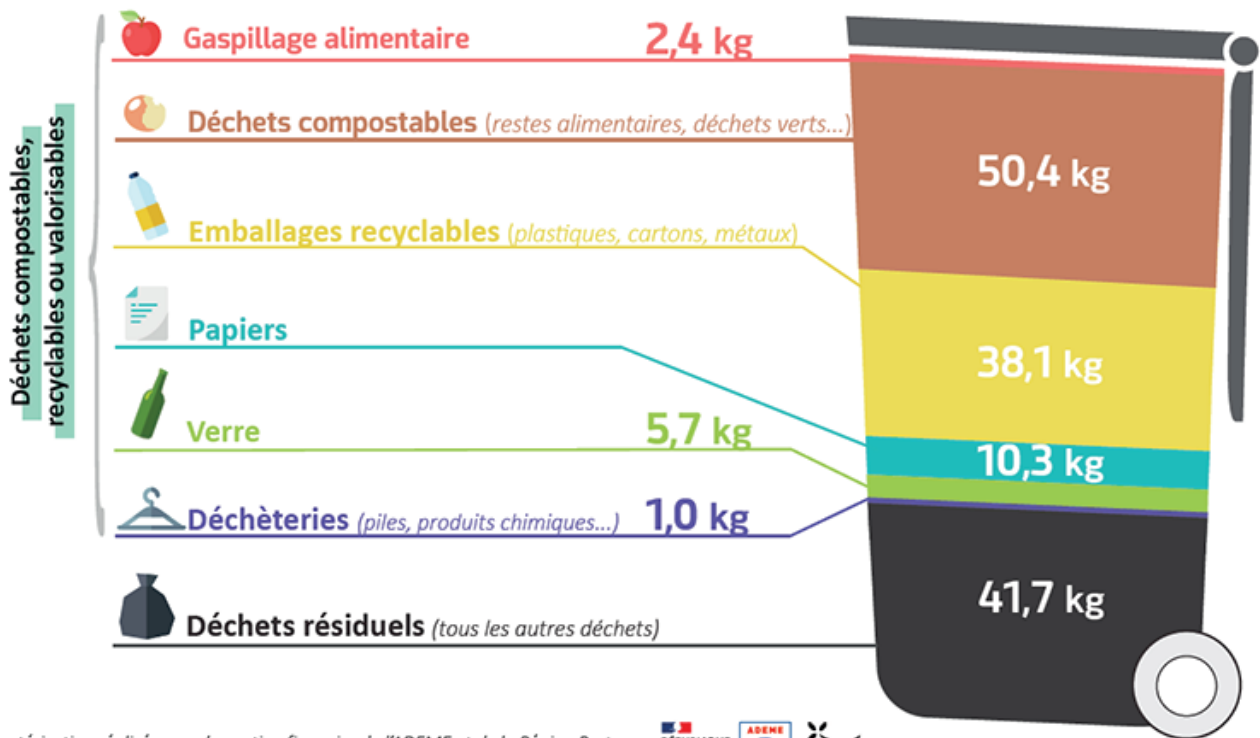
Pendant une semaine, début septembre 2021, le SMICTOM VALCOBREIZH a missionné le bureau d'étude ECOCIVICOM pour **étudier la composition de nos ordures ménagères**. C'est ce que l'on appelle la **caractérisation**. Cette étude permet d'identifier la **part des déchets qui pourraient être recyclés, compostés ou valorisés** et ainsi réfléchir aux prochaines actions de prévention à mener pour améliorer ces résultats.

2/3

des déchets n'y ont pas leur place !

Ils pourraient être compostés, recyclés ou valorisés.

149,6 kg d'ordures ménagères par habitant et par an en 2020 sur le territoire du SMICTOM VALCOBREIZH répartis comme suit :

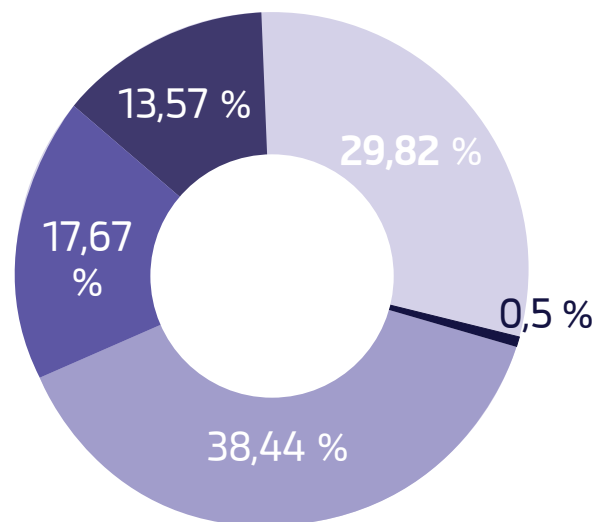


Caractérisation réalisée avec le soutien financier de l'ADEME et de la Région Bretagne

4. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

- Valorisation matière** 29,82 % soit 13 519,266 tonnes recyclées
- Valorisation énergétique** 38,44 % soit 17 427,015 tonnes recyclées
- Amandement organique** 17,67 % soit 8010,15 tonnes recyclées
- Enfouissement** 13,57 % soit 6153,8 tonnes recyclées
- Élimination spécifique** 0,5 % soit 228, 748 tonnes recyclées

86,13 %
de déchets valorisés soit 38 956, 461 tonnes



5. LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE PRÉVENTION



Source : Formation « Animer et coordonner un PLPDMA », ADEME (2017)

LA RÉGLEMENTATION FRANÇAISE ENCADRE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS SELON 3 NIVEAUX :

- **National** : Plan National de Prévention des Déchets 2014-2020 (PNPD)
- **Régional** : Plans Régionaux de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD), pour les déchets dangereux, non dangereux et du bâtiment et travaux publics
- **Local** : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), obligatoires depuis le 1er janvier 2012. Ils sont portés par les collectivités en charge de la collecte des déchets

6. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS AU SMICTOM

LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MISE EN PLACE DEPUIS 2010 VISE À :

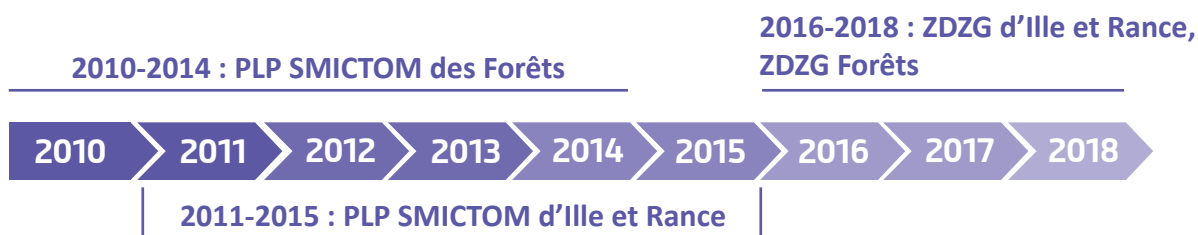
Valoriser et recycler les déchets afin de limiter les nuisances environnementales liées au traitement des déchets et limiter l'exploitation des ressources en recherchant de nouvelles filières

Maitriser les coûts

Adapter le niveau de service aux besoins des usagers

Mettre en œuvre des actions de prévention pour la réduction des déchets et de leur nocivité

Temporalité des actions menées :



LISTE DES ACTIONS PHARES DU SERVICE PRÉVENTION ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE DEPUIS 2010 :

- **Vente de composteurs** à prix subventionné
- **Installation d'aires de compostage collectif**
- **Prêt de broyeurs** à végétaux
- **Collecte de papiers et journaux** dans les écoles
- **Prêts de gobelets** aux organisateurs d'évènements sur le territoire
- **Tarifcation incitative**
- **Sensibilisation au gaspillage alimentaire** dans les écoles



- **Soutien à l'installation de repair café**
- **Nouvelle offre de réemploi** sur les déchèteries réaménagées du territoire
- Promotion du **STOP PUB**
- Diffusion d'un **mémo tri**

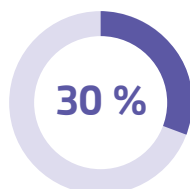
7. LES OBJECTIFS DU PLPDMA 2022-2027

Le SMICTOM Valcobreizh se fixe des objectifs quantitatifs, qualitatifs et de gouvernance dans le cadre de son PLPDMA. Ces objectifs ambitieux doivent permettre d'ancrer en profondeur le changement des modes de consommation et de pratiques.

D'ICI 2027, IL S'AGIT DE :

- Réduire les erreurs de tri des déchets
- Proposer une solution de tri à la source des biodéchets à l'ensemble des usagers et diffuser les pratiques de compostages individuels et collectifs
- Faire évoluer la redevance incitative
- Accompagner les changements de consommation pour réduire les déchets
- Développer le réemploi, la réparation et la réutilisation sur le territoire
- Tendre vers 100% de plastiques recyclés

Réduire de



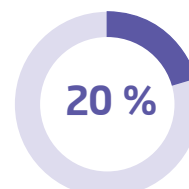
les ordures ménagères résiduelles, soit - 46 kg/habitant par rapport à 2016

Réduire de



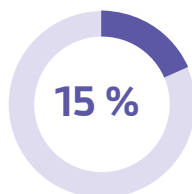
les déchets ménagers et assimilés par habitant par rapport à 2019

Réduire de



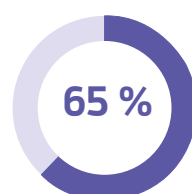
les déchets verts, soit - 22 kg/habitant par rapport à 2016

Passer à



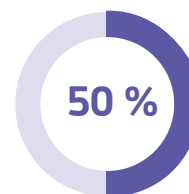
de biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles

Passer à



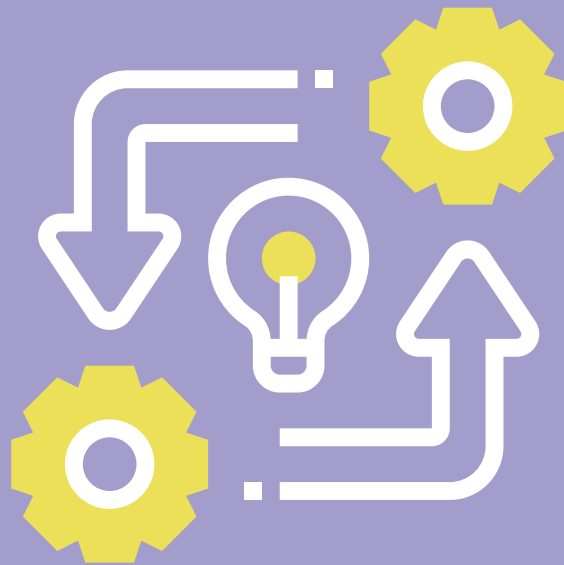
de valorisation matière

Réduire de



l'enfouissement des déchets

8. LES AXES



AXE 1 -

RENFORCER L'APPLICATION DU PRINCIPE POLLUEUR/ PAYEUR

DANS QUEL BUT ?



Pour inciter à **réduire les quantités d'ordures ménagères** et les **apports en déchèterie** en triant mieux, en réparant,...

Pour **réduire l'impact environnemental et économique** du traitement de l'ensemble des déchets.

POUR QUI ?



Tous les **habitants** et **usagers** du territoire.

QUAND ?



2022-2024

COMMENT ?



- En cherchant à **faire évoluer la redevance incitative** en place,
- **En révisant la fréquence de collecte** des déchets pour s'adapter à l'évolution des pratiques
- En proposant un **contrôle d'accès aux déchèteries**,
- En mettant en place de façon systématique la **facturation des professionnels en déchèterie** à l'aide d'outils informatique et de formation du personnel de déchèterie.

RÉSULTATS ATTENDUS

100 %

des habitants
bénéficiant de
la redevance
incitative

100 %

de profession-
nels facturés en
déchèterie

AXE 2 -

METTRE EN PLACE LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS ET LEUR VALORISATION MATIÈRE

DANS QUEL BUT ?



- Pour valoriser les déchets alimentaires et les résidus végétaux du jardin,
- Pour favoriser le recours à des alternatives aux pesticides et insecticides

POUR QUI ?



Tous les habitants et usagers du territoire.

QUAND ?



2022-2027

COMMENT ?



- En poursuivant le déploiement du compostage individuel (vente de composteurs à prix subventionné),
- En sensibilisant et accompagnant à l'installation d'aires de compostage collectif,
- En étudiant la faisabilité technique, économique et environnementale d'une collecte sélective des biodéchets en fonction des spécificités du territoire,
- En sensibilisant aux pratiques de jardinage utilisant le paillage et favorisant les espèces végétales à croissance lente.

RÉSULTATS ATTENDUS

100 %

des foyers ayant accès à une solution de tri des biodéchets à la source d'ici 2023

AXE 3 -

DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION

DANS QUEL BUT ?



- Permettre le réemploi d'objets et réduire les apports en déchèterie,
- Pour réduire l'impact environnemental et économique du traitement des encombrants et incinérables.

POUR QUI ?



Tous les habitants et associations du territoire.

QUAND ?



2022-2027

COMMENT ?



- En mettant en place des locaux de réemploi sur les déchèteries du territoire et en créant des partenariats avec des associations pour l'organisation de vide-déchèterie,
- En aidant à la cohésion d'un groupe d'associations le cas échéant, à la demande de subventions, à l'intégration au territoire, en apportant de ressources aux associations qui souhaitent participer à la création d'une ressourcerie,
- En aidant à la demande de subventions, à l'intégration au territoire, en apportant de ressources aux repair café.

RÉSULTATS ATTENDUS

0 %

de déchets réutilisables et/ou réparables envoyés en incinération ou en enfouissement

AXE 4 -

AUGMENTER LE TAUX DE COLLECTE ET DE RECYCLAGE DES DÉCHETS RECYCLABLES

DANS QUEL BUT ?



- Pour responsabiliser les habitants vis-à-vis de leur production de déchets,
- Pour mettre en place l'économie circulaire sur le territoire.

POUR QUI ?



Tous les habitants et professionnels du territoire.

QUAND ?



2022-2027

COMMENT ?



- En utilisant tous les supports de communication à notre disposition pour sensibiliser au tri en fonction des résultats de la caractérisation des ordures ménagères et des déchets incinérables et encombrants,
- En cherchant des partenaires acceptant des flux de déchets de niches pouvant être valorisés.

RÉSULTATS ATTENDUS

100 %
de collecte des déchets
recyclables

AXE 5 -

RÉDUIRE À LA SOURCE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

DANS QUEL BUT ?



- Pour responsabiliser les habitants et les collectivités vis-à-vis de leur production de déchets,
- Pour tester au SMICTOM les solutions proposées aux autres collectivités et avoir un discours cohérent.

POUR QUI ?



Tous les usagers du territoire, les collectivités, les écoles et les agents du SMICTOM.

QUAND ?



2022-2027

COMMENT ?



- En accompagnant les collectivités dans leur démarche de réduction des déchets,
- En finançant le transport vers le centre de tri pour les groupes scolaires,
- En systématisant la prise en compte de la prévention des déchets dans les process internes (conventions entreprises, achats publics...) et dans les actions quotidiennes des agents (compostage, impressions, ...),
- En proposant un défi famille zéro déchet.

RÉSULTATS ATTENDUS

100 %

des objectifs fixés dans le cadre
du PLPDMA atteints

AXE 6 -

SUIVI ET ÉVALUATIONS DES ACTIONS ET DES INDICATEURS

DANS QUEL BUT ?



- Assurer la pertinence des moyens mis en œuvre au regard des objectifs fixés et ce tout au long du programme,
- Impliquer les parties prenantes à travers la commission consultative d'élaboration et de suivi.

POUR QUI ?



Les membres de la CCES, service prévention et économie circulaire, élus en charge de la prévention.

QUAND ?



2022-2027

COMMENT ?



- Avec un rapport annuel du SMICTOM,
- Avec une réunion annuelle de la CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi),
- Avec une commission prévention (le service prévention et les élus en charge du sujet) trimestrielle.

RÉSULTATS ATTENDUS

100 %

des objectifs fixés dans le cadre
du PLPDMA atteints

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

SMICTOM VALCOBREIZH



SMICTOM VALCOBREIZH

1 La Lande - CS50005 - 35190 TINTENIAC

02 99 68 03 15 / contact@valcobreizh.fr

► www.valcobreizh.fr  [@valcobreizh](https://twitter.com/valcobreizh)

 [Smictom Valcobreizh](https://www.facebook.com/SmictomValcobreizh)  [Smictom Valcobreizh](https://www.youtube.com/SmictomValcobreizh)